

Séance extraordinaire du conseil municipal du 22 septembre 2016

PROVINCE DE QUÉBEC

VILLE DE LAVALTRIE

À une séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Lavaltrie, tenue le jeudi 22 septembre 2016 à 20 h 00, au lieu ordinaire des séances du conseil au 1370, rue Notre-Dame à Lavaltrie, et à laquelle séance sont présents les membres du conseil suivants : monsieur le maire, Jean Claude Gravel, mesdames les conseillères, Michele Dawe, Isabelle Charette et Lynda Pelletier et messieurs les conseillers, Pascal Tremblay, Christian Goulet, Roland Clermont, Denis Moreau et Gaétan Bérard.

Sont également présents : messieurs Yvon Mousseau, directeur général et Marc-Olivier Breault, directeur général adjoint et assistant greffier.

Ouverture de l'assemblée

Monsieur le maire, Jean Claude Gravel constate le quorum et déclare ouverte la présente séance extraordinaire.

À ce point de l'ordre du jour, madame la conseillère, Lynda Pelletier déclare qu'elle ne participera pas aux délibérations sur le prochain dossier, du fait qu'elle a un lien de parenté avec une des personnes concernées, donc elle se retire et s'abstient de voter.

2016-09B-01

Adoption 1er projet de règlement - RRU2-25-2016

Il est proposé par monsieur Christian Goulet
Appuyé par madame Isabelle Charette

Que le conseil municipal de la Ville de Lavaltrie adopte le premier projet de règlement numéro RRU2-25-2016 intitulé : *Règlement aux fins de modifier le Règlement de zonage numéro RRU2-2012 et plus spécifiquement de modifier, dans les zones C-8, C-9, C-11, I-12, C-21 et C-155, les normes de construction d'un bâtiment principal autre que résidentiel*, tel que déposé.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

À ce point de l'ordre du jour, madame la conseillère Lynda Pelltier, réintègre son siège.

2016-09B-02

Urbanisation de la route 131 – Nouvelle demande au ministre des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports

ATTENDU qu'en date du 13 janvier 2003, le conseil municipal sensibilisait, pour une première fois la Direction des Laurentides–Lanaudière du ministère des Transports, à l'impact appréhendé du développement commercial sur le tronçon de la route 131 compris entre la rivière Saint-Jean et la rue Jolibourg ;

ATTENDU qu'à de nombreuses occasions et plus spécifiquement par le biais de sa résolution 2009-01-24, adoptée en date du 12 janvier 2009 et de sa résolution 2010-04-60, adoptée en date du 12 avril 2010, le conseil municipal réitérait à ladite Direction sa demande de prendre les mesures nécessaires afin d'assurer une circulation sécuritaire, tant des automobilistes que des piétons et des cyclistes, sur ce tronçon de la route 131 ;

ATTENDU que dans une correspondance datée du 9 novembre 2010, provenant de monsieur Pierre Lambert, directeur de la Direction des Laurentides-Lanaudière du ministère des Transports, celui-ci nous indiquait qu'une réévaluation du tronçon de la route 131 situé entre la rivière Saint-Jean et la rue Jolibourg serait effectuée lorsque le plan d'aménagement des terrains à vocation commerciale, situés de part et d'autre de ce tronçon, serait réalisé ;

ATTENDU qu'en date du 20 avril 2011, le règlement de zonage municipal a été modifié afin de préciser la vocation commerciale de ce secteur ;

ATTENDU que dans diverses autres correspondances, la Direction reconnaissait également la présence d'une problématique relative à la circulation sécuritaire des piétons et des cyclistes ;

ATTENDU que le conseil municipal est grandement préoccupé par la sécurité de l'ensemble des usagers de cette voie de circulation ;

ATTENDU que d'importants investissements commerciaux sont prévus, à court et moyen terme, dans ce secteur et que la configuration actuelle de la route ne pourra assurer la sécurité de l'ensemble des usagers de cette voie de circulation ;

ATTENDU qu'en date du 5 décembre 2011, le conseil municipal, par le biais de sa résolution 2011-12-17, faisait une demande formelle à ladite Direction de procéder à une étude visant le réaménagement de ce tronçon de la route 131 ;

ATTENDU que le conseil municipal, par le biais de cette même résolution, offrait son entière collaboration et son ouverture à un partenariat dans la réalisation du futur réaménagement de ce tronçon de la route 131 ;

ATTENDU qu'une étude réalisée, en avril 2013, par monsieur Michel Charbonneau, ingénieur, pour le compte de la Direction régionale des Laurentides-Lanaudière du ministère des Transports recommandait l'urbanisation de l'ensemble de ce secteur ;

ATTENDU que suite à la transmission de cette étude une représentante de la Direction régionale nous indiquait : Comme précisé lors de notre rencontre, le Ministère n'a pas les budgets actuellement pour réaliser une intervention telle que préconisée à court ou moyen terme par les conclusions de l'étude ;

ATTENDU que suite à la réalisation de cette étude, la Ville de Lavaltrie a fait réaliser deux études complémentaires permettant de bonifier les conclusions de l'étude réalisée par monsieur Charbonneau ;

ATTENDU qu'en date du 2 décembre 2014, le conseil municipal demandait, par le biais de sa résolution 2014-12-17, à la Direction régionale des Laurentides-Lanaudière du ministère des Transports du Québec, la conclusion d'une entente de collaboration, dans le but d'entreprendre, en partenariat avec le MTQ, des travaux de

réaménagement visant l'urbanisation du secteur de la route 131, compris entre la rivière Saint-Jean et la rue Jolibourg ;

ATTENDU qu'en date du 2 mars 2015, le conseil municipal, par le biais de sa résolution 2015-03-13, faisait une demande formelle au ministre des Transports, monsieur Robert Poëti, d'accorder à la Direction régionale des Laurentides-Lanaudière de son ministère, les crédits nécessaires à la conclusion d'une entente visant à terme à assurer, par le biais de son urbanisation, la sécurité de l'ensemble des usagers du tronçon de la route 131 compris entre la rivière Saint-Jean et la rue Jolibourg ;

ATTENDU qu'à la suite d'une rencontre avec la Direction régionale des Laurentides-Lanaudière, le 8 avril 2015, le compte rendu rédigé par ladite Direction mentionnait que : Les engagements du MTQ ne pourraient être confirmés avant les annonces d'investissements 2016-2018, au printemps 2016. La Ville pourrait réaliser un avant-projet définitif avec un accompagnement technique du MTQ en 2015-2016. Si le MTQ ne pouvait confirmer sa participation dans un projet conjoint en 2016, la Ville pourrait réaliser les travaux seule en demandant au MTQ une permission de voirie et serait ainsi assurée que les documents produits respecteraient les normes et les exigences du MTQ ;

ATTENDU qu'en date du 18 mai 2016, le conseil municipal, par le biais de sa résolution 2016-05A-06, mandatait la firme Les Services EXP à présenter au nom de la Ville de Lavaltrie une demande à la Direction régionale des Laurentides-Lanaudière du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (MTMDET), afin d'autoriser l'émission d'une permission de voirie pour des travaux d'urbanisation d'un tronçon de la route 131, compris entre l'intersection des rues Petit-Bois-Jolibourg et la rivière Saint-Jean ;

ATTENDU que le 6 juillet 2016, la firme Les Services EXP déposait au MTMDET les plans préliminaires afin d'entamer le processus visant l'obtention du permis de voirie visant l'amélioration de la fluidité et de la sécurité du tronçon de la route 131 compris entre la rivière Saint-Jean et la rue Jolibourg ;

ATTENDU qu'en date du 1^{er} septembre 2016, une correspondance de la Direction régionale des Laurentides-Lanaudière du MTMDET confirme que la route sous la responsabilité du Ministère présente une déficience au niveau du comportement du gel et que la reconstruction complète de la route est à l'étude ;

ATTENDU que dans cette même correspondance, la Direction régionale des Laurentides-Lanaudière du MTMDET demande à la Ville de revoir l'échéancier pour les travaux présentés afin de coordonner la réalisation de l'ensemble des projets en mentionnant qu'une entente de collaboration pourrait alors être présentée aux autorités. La réalisation des travaux conjoints pourrait être proposée en 2019-2020 sous réserve des disponibilités budgétaires et des priorités sur l'ensemble du territoire ;

ATTENDU que la Ville de Lavaltrie sensibilise la Direction régionale des Laurentides-Lanaudière du MTMDET à la situation qui prévaut sur le tronçon de la route 131 compris entre la rivière Saint-Jean et la rue Jolibourg depuis 2003 et qu'elle collabore afin d'obtenir les crédits nécessaires à l'avancement de ce dossier ;

ATTENDU que la Ville de Lavaltrie est prête à investir un montant de 4,5 M \$ sur un projet évalué à 6,1 M \$ sur un tronçon de route qui relève de la responsabilité du MTMDET, et ce, en conformité avec les recommandations et les normes du Ministère ;

ATTENDU que la Ville a suffisamment attendu dans ce dossier et qu'elle constate, tout comme la Direction régionale des Laurentides-Lanaudière du MTMDET, que la sécurité tant des automobilistes que des piétons et des cyclistes n'est pas assurée sur ce tronçon de la route 131 ;

EN CONSÉQUENCE ;

Il est proposé par monsieur Denis Moreau
Appuyé par monsieur Christian Goulet

Qu'une demande de rencontre soit faite auprès du ministre des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports, monsieur Laurent Lessard, dans le but d'accorder à la Direction régionale des Laurentides-Lanaudière de son ministère, les crédits nécessaires à la conclusion d'une entente visant à terme à assurer, par le biais de son urbanisation, la sécurité de l'ensemble des usagers du tronçon de la route 131 compris entre la rivière Saint-Jean et la rue Jolibourg ;

Que copie de la présente résolution soit également transmise à madame Lise Thériault, ministre responsable de la région de Lanaudière, monsieur André Villeneuve, député de Berthier, et monsieur Claude Thibeault, directeur de la Direction régionale des Laurentides-Lanaudière du MTMDET.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2016-09B-03

Adoption - Plan de sécurité civile de la Ville de Lavaltrie

Il est proposé par monsieur Pascal Tremblay
Appuyé par monsieur Gaétan Bérard

Que le conseil municipal adopte le *Plan de sécurité civile de la Ville de Lavaltrie*, lequel est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2016-09B-04

Convention de fiducie entre la Ville de Lavaltrie et la Fondation de la MRC de D'Autray – Défi à pied levé

Il est proposé par madame Michele Dawe
Appuyé par madame Isabelle Charette

Que le conseil municipal autorise madame Nathalie Des Alliers, chef de division sport et plein air, à signer, pour et au nom de la Ville de Lavaltrie, la convention de fiducie à intervenir avec la *Fondation Santé MRC de D'Autray* et à siéger sur le comité de sélection du Défi à pied levé.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2016-09B-05

Demande d'aide financière - Fonds pour l'eau potable et le traitement des eaux usées - FEPTÉU

ATTENDU la volonté du conseil municipal de déposer une demande d'aide financière dans le cadre du Fonds pour l'eau potable et le traitement des eaux usées *FEPTÉU* ;

ATTENDU que le projet ciblé consiste à la réhabilitation de la conduite d'égout entre les rues des Maires et Saint-Antoine Sud ;

ATTENDU que la Ville de Lavaltrie a pris connaissance du Guide sur le programme d'aide financière du Fonds pour l'eau potable et le traitement des eaux usées *FEPTÉU* ;

ATTENDU que la Ville de Lavaltrie doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour obtenir une aide financière au programme *FEPTÉU* et pour recevoir le versement de cette aide financière ;

ATTENDU que le conseil municipal a, par le biais de sa résolution 2016-07A-03, mandaté Les Services EXP inc. pour la préparation et la présentation d'une demande d'aide financière au Fonds pour l'eau potable et le traitement des eaux usées *FEPTÉU* ;

Il est proposé par monsieur Christian Goulet
Appuyé par monsieur Pascal Tremblay

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution ;

Que la Ville de Lavaltrie s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle ;

Que la Ville de Lavaltrie s'engage à être la seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme *FEPTÉU* ;

Que la Ville de Lavaltrie s'engage à réaliser les travaux selon les modalités du programme ;

Que la Ville de Lavaltrie s'engage à payer sa part des coûts admissibles et d'exploitation continue du projet ;

Que la Ville de Lavaltrie s'engage à assumer tous les coûts non admissibles au programme *FEPTÉU* associés à son projet, y compris tout dépassement de coûts et directives de changements ;

Que madame Isabelle Mireault, ingénieure et directrice Infrastructures de la firme Les Services exp inc., soit désignée mandataire au PGMR et soit autorisée à signer et à déposer tous les documents requis pour l'exécution de ce mandat ;

Que copie conforme de la présente résolution soit transmise à madame Isabelle Mireault, ingénieure, M. Ing., directrice Infrastructures de la firme Les Services EXP inc.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

Période de questions

Lors de la période de questions, aucune personne n'étant présente, il n'y a eu aucune intervention.

2016-09B-06

Levée de l'assemblée

Il est proposé par monsieur Gaétan Bérard
Appuyé par madame Michele Dawe

Que l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 06.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

Jean Claude Gravel, maire

Marc-Olivier Breault, directeur
général adjoint et assistant greffier

Approbation, par le maire, des règlements et résolutions (art. 53 L.C.V.)

Je soussigné, Jean Claude Gravel, maire de la Ville de Lavaltrie approuve les règlements et résolutions du présent procès-verbal.

EN FOI DE QUOI, j'ai signé ce 23^e jour du mois de septembre 2016.

Jean Claude Gravel, maire